



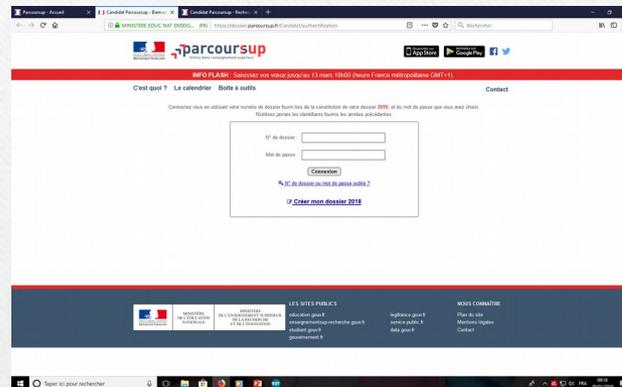
Mode d'emploi

Adresse du site :

<http://www.parcoursup.fr>

Pourquoi ?

- effectuer son enregistrement internet (adresse mail obligatoire)



- se renseigner sur les différents établissements
- constituer sa liste de vœux (sans les ordonner)
- télécharger les documents utiles à ses dossiers
- gérer les différentes propositions

**parcoursup**[C'est quoi ?](#) [Calendrier](#) [Les formations](#) [Questions fréquentes](#) [Contact](#)**20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER**
Découverte
des formations**22 JANVIER - 14 MARS INCLUS**
Inscription et
formulation des vœux**15 MARS - 3 AVRIL INCLUS**
Confirmation
des vœux**15 MAI - 19 JUILLET**
Phase
d'admission

(*) Ce champ est obligatoire.

Ma date de naissance (jj/mm/aaaa) (*) / /
Mon INE
 Je n'ai pas d'INE

Élèves de Terminale de l'Éducation Nationale en France, vous trouverez l'INE sur le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat, sur les bulletins scolaires, ou bien auprès du secrétariat de votre établissement.

En cas de difficultés et pour les autres cas (élèves des lycées agricoles, terminale en apprentissage, scolarisés dans le supérieur, élèves des lycées AEFÉ, inscrits au CNED, scolarisés à l'étranger,...) [cliquez ici](#) pour plus d'information.

[← Retour](#)[✓ Valider](#)MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSEMINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**LES SITES PUBLICS**education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr
etudiant.gouv.fr
gouvernement.frlegifrance.gouv.fr
service-public.fr
data.gouv.fr**NOUS CONNAÎTRE**[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)
[Accessibilité](#)
[Contact](#)

Parcoursup : les étapes clés de la procédure d'admission 2019 à respecter

15 janvier 2019

Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup

22 janvier au 14 mars 2019

Formulation des vœux (10 vœux maximum) sans les classer

Jusqu'au 3 avril 2019 inclus

Constitution des dossiers et confirmation des vœux

15 mai au 19 juillet 2019 inclus

Accès aux décisions des établissements de formation

Réponse aux propositions d'admission

Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat

Parcoursup : les étapes clés de la procédure d'admission 2019 à respecter

25 juin 2019

Ouverture de la phase complémentaire

Eté 2019

Inscription administrative dans la formation

14 septembre 2019 inclus

Fin de la procédure

Entre le 15
janvier et le
15 mai

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Nouveauté
2019

Une rubrique «Activités et centres d'intérêts»

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- expérience d'encadrement ou d'animation
- engagement civique, associatif
- expériences professionnelles ou stages
- pratiques sportives et culturelles

La saisie de vos vœux

Vos vœux peuvent porter sur tous les types de formations, sélectives (ex : BTS, CPGE, DUT, Ecoles, etc.) ou non sélectives (licences, PACES), dans les établissements de votre choix. Pour rechercher les formations qui vous intéressent afin de les sélectionner depuis votre dossier, vous pourrez utiliser le moteur de recherche qui vous est proposé en y indiquant vos critères de recherche (type de formation, spécialité, localisation, etc.).

La très grande majorité des formations d'enseignement supérieur est proposée sur Parcoursup. Cependant, certaines formations ne sont pas sur la plateforme. Si vous ne trouvez pas une formation recherchée, contactez directement l'établissement concerné pour connaître les dates et modalités d'inscription.

INFO FLASH : Saisissez vos vœux jusqu'au 13 mars 18h00 (heure France métropolitaine GMT+1).

[C'est quoi ?](#) [Le calendrier](#) [Boîte à outils](#) [Contact](#)

Formation

Par type de formation: Indifférent

Lieu

Par région: Indifférent

Par académie: Indifférent

Par département: Indifférent

Par ville: Indifférent

Critères spécifiques (facultatifs)

- Formations en apprentissage
- Formations pour sportif de haut niveau
- Formations pour artiste de haut niveau
- Avec enseignement à distance uniquement

Trier les résultats: Géographique

 Lancer la recherche

Certaines formations (ex : formations d'ingénieur, DUT, BTS, etc.) sont regroupées en « Vœux multiples ».

Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention.

Un vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux : chacun d'entre eux correspond à une formation dans un établissement donné. À l'intérieur d'un vœu multiple, vous pouvez sélectionner une ou plusieurs formations sans les ordonner.

Le vœu multiple permet d'élargir vos possibilités de choix : il compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles. Au total, vous pouvez formuler :

- de 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Ile-de-France)

Liste de voeux pour des formations sous statut étudiant

Votre liste comporte:

- ★ : 1 / 10 voeu.
- ☆ : 2 / 20 sous-voeux.

Ajouter une formation

Formation	Type	Info	Etat	Pour modifier, compléter, confirmer, supprimer
★ Voeu multiple licences: STAPS Normandie				
☆ Université de Caen Normandie Caen (14) Licence - Sciences humaines et sociales : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Licences		Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. ⚡ Vous êtes dans le secteur	Détails...
☆ Université de Rouen Normandie - Campus Mont-Saint-Aignan Mont-Saint-Aignan (76) Licence - Sciences humaines et sociales : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Licences		Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. ⚡ Vous êtes hors secteur	Détails...

Ajouter une formation



LES SITES PUBLICS
 education.gouv.fr
 enseignementsup-recherche.gouv.fr
 etudiant.gouv.fr
 gouvernement.fr

legifrance.gouv.fr
 service-public.fr
 data.gouv.fr

NOUS CONNAÎTRE
 Plan du site
 Mentions légales
 Contact

Pour certaines formations de **CPGE**, il est possible de demander la même formation avec et sans **internat**. La demande d'une même CPGE avec et sans internat dans le même établissement ne compte que pour un seul sous-vœu.

Caractéristiques disponibles pour chaque formation

- les dates des journées portes ouvertes et/ou d'immersion,
- les coordonnées d'un correspondant pédagogique de l'établissement à qui vous pourrez adresser des questions,
- les caractéristiques de la formation (contenus et organisation des enseignements, attendus *),
- les éléments pris en compte par la formation pour l'examen des vœux,
- un grand nombre de données chiffrées et contextualisées (taux de réussite par type de bac par exemple).

- Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur.
- Pour une même formation, les attendus sont communs dans toute la France (cadre national). Ils peuvent être complétés en fonction des spécificités de chaque formation.

UFR STAPS

Attendus Nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

*** Disposer de compétences scientifiques**

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

*** Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté**

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

*** Disposer de compétences sportives**

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives.

*** Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne**

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

Attendus Locaux

L'établissement n'a pas saisi d'attendus locaux

← Retour

Voeu | **Etablissement** | **Formation** | **Caractéristiques** | **Examen du dossier** | **Réussite et débouchés** | **Contexte et chiffres** | **Frais**

Contexte

Formation sélective :	Non
Enseignement à distance :	Non

Chiffres

Nombre de places offertes sur la plateforme :	450
Nombre de places l'année précédente :	450
Nombre de voeux l'année précédente :	3288
La formation a-t-elle accepté tous les candidats du secteur l'année précédente :	Non
La formation a-t-elle accepté tous les candidats l'année précédente :	Non
Quota de candidats boursiers :	Si cette formation recueille davantage de vœux qu'elle n'offre de places, le recteur fixera un pourcentage minimum de candidats bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, à accueillir, et ceci afin de garantir la mixité sociale. Ce quota sera affiché sur cette page au mois de mai.

Sectorisation

Quota de non résidents :	Si cette formation recueille davantage de vœux qu'elle n'offre de places, le recteur fixera un pourcentage maximum de candidats non-résidents dans son bassin de recrutement, à accueillir. Ce quota sera affiché sur cette page au mois de mai.
📍 Vous êtes du secteur.	

[← Retour](#)

Finalisation des vœux

Jusqu'au 3 avril inclus

Vous devez finaliser vos dossiers avec les éléments demandés par les formations et confirmer vos vœux.

- Attention ! Pour pouvoir confirmer un vœu, votre dossier doit être complet. Seuls les vœux confirmés seront étudiés par les formations et pourront donner lieu à une proposition d'admission.
- Après le 3 avril, vous ne pourrez plus confirmer vos vœux.
- Après le 3 avril, si vous n'êtes plus intéressé par un vœu que vous avez confirmé, vous avez la possibilité d'y renoncer.

Avant de pouvoir accéder à la confirmation d'un vœu, il vous sera demandé **de saisir votre préférence** dans le cadre « Ma préférence ». Cette information confidentielle, non transmise aux établissements, a pour seul objet d'éclairer la commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui pourrait être amenée à vous faire des propositions si vous ne recevez aucune proposition sur l'un de vos vœux confirmés.

Pour chaque formation demandée, il faudra saisir votre projet de formation motivé. Chaque formation pouvant en outre demander différentes pièces pour lui permettre d'examiner votre dossier, vous veillerez à saisir en ligne les informations demandées (ex : CV) et à déposer sur le site les éventuelles pièces demandées.

A la suite de l'examen de votre dossier, vous prenez connaissance des réponses des établissements pour chacun de vos vœux et vous répondez aux propositions qui vous sont faites.

Lorsqu'une proposition d'admission vous est faite, vous êtes informé par :

- une alerte sur votre smartphone via l'application Parcoursup que vous avez téléchargée,
- sur votre adresse de messagerie personnelle,
- sur la messagerie de votre dossier Parcoursup.

Il est possible d'avoir plusieurs propositions d'admission simultanées dans des formations différentes.

Pour les formations non sélectives (licence) :

Vous pouvez accéder à la licence de votre choix à l'université.

Lorsque le nombre de vœux reçus est inférieur au nombre de places disponibles, l'établissement peut répondre :

- oui (proposition d'admission)
- oui si (proposition d'admission)

Lorsque le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles dans un établissement, les vœux des candidats sont ordonnés après que les dossiers de chacun ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée. L'établissement peut donc répondre :

- oui (proposition d'admission)
- oui, si (proposition d'admission)
- en attente d'une place

Si la décision est oui-si, cela signifie que l'établissement conditionne votre inscription à votre acceptation de suivre un parcours de formation personnalisé (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues et vous accompagner vers la réussite.

Pour les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, école....) :

Un établissement peut répondre :

- oui (proposition d'admission)
- en attente d'une place
- Non

Si vous n'êtes pas refusé, une formation sélective qui a reçu davantage de vœux qu'elle n'offre de places peut vous faire une proposition d'admission ou vous mettre en attente d'une place, selon votre rang de classement et le nombre de places disponibles. Par contre, si la formation a recueilli moins de vœux qu'elle n'offre de places vous avez obligatoirement une proposition d'admission.

Réponse aux vœux

Vous devez **respecter la date limite de réponse** qui vous est indiquée pour chaque proposition qui vous est faite. Si vous laissez passer le délai indiqué, la proposition vous est automatiquement retirée.

Le **délai de réponse** est de **5 jours** pour les propositions reçues **jusqu'au 19 mai inclus**. Il passe à **3 jours** pour les propositions reçues à compter du **20 mai** puis passe à **un jour** à partir du **2 septembre**.

Si vous avez **une seule proposition d'admission**, vous pouvez l'accepter ou y renoncer. Il est cependant très imprudent de renoncer à une unique proposition d'admission car vous n'avez pas de garantie de recevoir une nouvelle proposition.

Si vous avez **plusieurs propositions d'admission**, vous ne pouvez en accepter qu'une seule, celle qui correspond à la formation qui vous convient le mieux parmi celles qui vous sont proposées. Lorsque vous acceptez une proposition, vous renoncez aux autres propositions et libérez des places qui pourront être proposées à d'autres candidats.

Lorsque vous **acceptez une proposition alors que vous êtes en attente d'une place dans d'autres formations** : si vous souhaitez conserver un ou plusieurs de ces vœux en attente, vous devez l'indiquer clairement pour chacun, sinon ces vœux en attente seront supprimés.

Le répondeur automatique

A partir du 25 juin 2019 : la plateforme proposera aux candidats une option facultative qui s'appelle le « répondeur automatique ». Elle vous permet, lorsque vous êtes sûr de vos choix, d'ordonner tous vos vœux "en attente" par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à votre place aux propositions d'admission reçues. Si une proposition d'admission est faite sur votre vœu en attente ou l'un de vos vœux en attente, votre acceptation sera automatique, selon l'ordre que vous avez identifié. Avec le répondeur automatique, vous gagnez en tranquillité, pas besoin de consulter la plateforme, votre choix est pris en compte.

Exemple 1 : vous avez maintenu un vœu en attente, vous avez donc programmé sur le répondeur automatique un seul vœu favori en attente.

Si vous recevez une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Exemple 2 : vous avez déjà accepté une proposition et avez classé vos 3 vœux en attente.

Si vous recevez une proposition d'admission pour le vœu en attente que vous avez classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; votre vœu n°3 en attente est supprimé tandis que votre vœu n°1 en attente est maintenu.

Les 3 points d'étape

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation, l'évolution de leur choix d'orientation et éventuellement de solliciter un accompagnement
2 points d'étape obligatoires pour confirmer ses choix :

Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)

Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Un point d'étape final et obligatoire pour confirmer son choix d'inscription :

Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par ce point d'étape.

Inscription administrative

Pour finaliser l'inscription, il est nécessaire de prendre contact avec l'établissement d'accueil pour voir les modalités d'inscriptions, les dates à respecter.